

LA DGD – 1^{ère} fraction du concours particulier

Taux maxima appliqués en Bourgogne-Franche-Comté (nouveaux projets à compter du 1er juin 2019)			
	Maîtrise d'ouvrage communale ou départementale	Maîtrise d'ouvrage intercommunale *	Projets en zone sensible (QPV, ZRR)
Construction, extension, aménagement, restructuration, rénovation	30%	50%	50%
Équipement mobilier et matériel	30%	50%	
Aménagement et équipement mobilier et matériel de locaux de conservation	50%		
Équipement informatique, création de services numériques	50%		
Mise en accessibilité d'équipements non accessibles ou de services numériques et outils numériques de valorisation des collections	60%		sans objet
Bibliothèque numériques de référence (label national)	80% (taux voué à baisser en 2022)		sans objet
Numérisation de collections	50%		sans objet
Valorisation de collections (signalement de documents patrimoniaux)	80%		sans objet
Acquisition de véhicules destinés au transport de documents ou à la médiation	30%		40%
Acquisition de collections (démarrage de projets)	30%	50%	60%
Extension et évolutions des horaires d'ouverture	60%		80%
* Les taux supérieurs peuvent être appliqués aux bibliothèques des communes lorsqu'elles travaillent en réseau de manière contractualisée avec les bibliothèques sous tutelle d'un EPCI.			